

2008-03-03 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu et à l'heure des sessions, le lundi 3^e jour du mois de mars 2008 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de M^{me} la mairesse Marie Désilets, les membres du Conseil suivants : M^{mes} Patricia Blais et Marie-Josée Fréchette ainsi que MM Patrice Pinard, Simon Boucher, Léo Benoit et François Biron.

M^{me} la mairesse Marie Désilets préside l'assemblée et souhaite la bienvenue. La prière marque le début de la séance à 20 h. Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR _____

L'ordre du jour est présenté et accepté.

PROCÈS-VERBAL ET SUIVI _____

08-0301 : **Adoption du procès-verbal du 4 février 2008**

Le conseiller François Biron propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février dernier soit adopté tel que présenté.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aucune question n'est soulevée concernant le suivi du procès-verbal.

DEMANDES SPÉCIALES _____

Une question est soulevée concernant le feuillet inséré avec le compte de taxes 2008 afin de savoir si des frais ont été chargés à Desjardins pour cette «publicité». Puisqu'aucune contrepartie n'a été exigée pour ce service, il est suggéré que les autres institutions financières puissent également profiter de cette visibilité afin de ne pas favoriser un établissement plutôt qu'un autre.

DÉCISIONS _____

08-0302 : **Contrat pour balayage des rues, lignage des rues et scellement de fissures**

Le conseiller Léo Benoit propose que le contrat pour le scellement de fissures soit accordé à Scellements JF Inc. au prix de 4,12 \$ du mètre linéaire pour un coût total évalué à 4 650 \$. Le contrat pour le balayage des rues est quant à lui accordé à Les Entreprises Trema pour un montant total évalué à 850 \$. Ce dernier devra cependant être exécuté au plus tard le 15 mai 2008 à défaut de quoi une pénalité de 80 \$ par jour sera appliquée pour chaque jour de retard.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Il est convenu d'ajouter un point à l'ordre du jour : **6.19 : Fauchage des bords de route en juin et août 2008.**

08-0303 : Mandat à un arpenteur pour la confection d'un plan pour le redressement d'une courbe sur le rang de la Rivière-de-l'Est

La conseillère Patricia Blais propose que l'arpenteur géomètre Reynald Prince soit mandaté pour la confection d'un plan pour le redressement d'une courbe sur le rang de la Rivière-de-l'Est, près de la limite de Saint-Léonard-d'Aston.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0304 : Appel d'offres pour le rechargement et le pavage sur 2,2 km sur le rang Bord-de-l'Eau

Le conseiller Patrice Pinard propose qu'un appel d'offres soit lancé pour le rechargement et le pavage de 2,2 km du rang Bord-de-l'Eau à partir de la limite de la Paroisse de Bon-Conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0305 : Mandat à un ingénieur pour la préparation de plans et devis pour l'excavation sur 100 mètres sur le rang Bord-de-l'Eau

Le conseiller Simon Boucher propose que l'ingénieur Jean Beauchesne soit mandaté pour préparer les plans et devis pour les travaux d'excavation sur 100 m de la chaussée du rang Bord-de-l'Eau. Le coût des honoraires est de 680 \$, taxes non incluses. Suite à la réception de ces plans et devis, des soumissions sur invitation seront acheminées aux entrepreneurs invités l'an dernier pour le drainage du rang Bord-de-l'Eau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0306 : Octroi d'un contrat pour la pulvérisation de la chaussée sur 4,7 km sur le rang Bord-de-l'Eau

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que le contrat pour le décohesionnement (pulvérisation) de la chaussée sur une épaisseur de 200 mm et une longueur de 4,7 km dans le rang Bord-de-l'Eau soit accordé à Pagé Construction au coût total de 20 727 \$, taxes en sus. Si les travaux ne peuvent être faits en une seule fois, il y aura des frais supplémentaires de 250 \$ par mobilisation au chantier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0307 : Formation d'un comité local pour les mesures d'urgence

La conseillère Patricia Blais propose qu'un comité local de mesures d'urgence soit formé et qu'il soit composé de Marie Désilets, Joanne Allard et Marlène Langlois, respectivement mairesse, directrice générale adjointe et directrice générale, ainsi que de deux personnes du public choisies entre Manuel Bournival, Louis P. de Courval, Isabelle Ricard et Robert Lemire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0308 : Renouvellement des mandats des membres du CCU

Le conseiller François Biron propose que les personnes suivantes soient renouvelées dans leur fonction de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la prochaine année : MM. Robert Bourassa, René Bournival, Clément Désilets et Patrice Fortier. Le conseiller Simon Boucher agit toujours sur ce comité à titre de représentant du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0309 : Demande d'aide financière pour un projet de Camp de jour dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada*

Le conseiller Patrice Pinard propose que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton présente un projet pour la création de trois emplois d'animateurs(trices) de camp de jour d'une durée de sept semaines chacun à l'été 2008 dans le cadre du programme **Emplois d'été Canada**.

La secrétaire-trésorière Marlène Langlois, est autorisée, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0310 : Formation en santé et sécurité au travail

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que Gervais Pedneault et Jean-Paul Bourgeois soient autorisés à suivre deux formations en santé et sécurité au travail offertes par le Groupe ACCIsst et qui se tiendront le 6 mars prochain. Ces formations sont gratuites et le Conseil assumera les frais de déplacement et de repas reliés à cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0311 : Demande de subvention dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées*

La conseillère Patricia Blais propose que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton présente une demande d'aide financière pour payer les frais d'un service d'accompagnement lors de l'activité Camp de jour 2008 dans le cadre du **Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2008-2009**.

La secrétaire-trésorière Marlène Langlois, est autorisée, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0312 : Modification à la politique salariale relativement au taux réduit de l'AE

Le conseiller Léo Benoit propose que la municipalité apporte une modification à la politique salariale afin d'autoriser le remboursement du 5/12 de l'économie réalisée par l'employeur sur sa contribution à l'assurance-emploi et qui doit être redistribuée aux employés cotisant à l'assurance collective. L'article 10 sera donc modifié par l'ajout suivant :

10.4 TAUX RÉDUIT DE L'ASSURANCE EMPLOI – DISTRIBUTION DU 5/12 DE L'ÉCONOMIE DE LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR

La contribution de l'employeur à l'assurance emploi est réduite en regard des employés qui bénéficient d'une assurance collective. Le 5/12 de cette économie doit être remis aux employés bénéficiaires. L'employeur remboursera annuellement et en un seul versement à chaque employé visé par cette mesure, la portion de l'économie réalisée, au plus tard le 75^e jour suivant la fin de l'exercice financier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0313 : Appui à la ville de Danville relativement au Lieu d'enfouissement technique

Il est proposé par le conseiller François Biron que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton appuie la ville de Danville afin de demander aux municipalités membres de la régie inter municipale d'élimination des matières résiduelles de la MRC des Sources de limiter le traitement des

matières résiduelles du futur lieu d'enfouissement technique à 50 000 tonnes par année afin de pouvoir offrir aux citoyens un service de disposition et de traitement des matières résiduelles à un coût raisonnable tout en permettant une exploitation à long terme dudit site.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0314 : Candidature de la municipalité au Prix Action municipale et famille

Le conseiller Patrice Pinard propose que le Conseil autorise le technicien en loisir Marc Voyer, à traiter et signer tous les documents relativement à la présentation de la candidature de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton au prix **Action municipale et famille 2008** organisé par le Carrefour Action municipale et famille.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0315 : Remboursement de frais relativement à la mise en page du Messenger

Le conseiller Léo Benoit propose que Joanne Allard, responsable du journal Le Messenger des Rivières, soit dédommée pour les frais d'impression reliés à la préparation des articles qu'elle effectue à son domicile, à raison d'une cartouche d'encre par année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0316 : Installation d'accessoires de sécurité routière sur équipements municipaux

Le conseiller Léo Benoit propose que le Conseil confie à Remorque 122 la confection de feux arrière amovibles pour la surfaceuse à glace et la remorque de la génératrice d'urgence, ainsi que des fils nécessaires au branchement de ces lumières. De plus, des ailes devront être installées sur la remorque de la génératrice d'urgence. Le coût de ces travaux est évalué à un maximum de 1 000 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0317 : Vente d'une lisière de terrain à Remorque 122

Le conseiller Simon Boucher propose qu'un montant de 1 500 \$ soit demandé à Remorque 122 pour la vente d'une lisière de terrain d'une superficie d'environ 875 mètres carrés, partie du lot 203-15. La municipalité demande que les honoraires du notaire de même que les frais de confection du fossé de ligne soient à la charge de Remorque 122 Inc. De plus, il faudra que le résidu du lot 203-15 soit recadastré aux frais de Remorque 122 trois mois après la signature du contrat. Si ces conditions sont acceptées par l'acquéreur, la mairesse Marie Désilets et la directrice générale Marlène Langlois, sont autorisées, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer les documents relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0318 : Protection du puits municipal et demande au MDDEP

Modifie 07-1110

La conseillère Marie-Josée Fréchette dénonce son intérêt dans cette question et se retire de la décision.

La conseillère Patricia Blais propose que la résolution 07-1110 soit modifiée afin d'y préciser que le document traitant de la déviation de l'eau d'une partie de la branche N° 1 du cours d'eau Lambert dans le but de minimiser les risques de contamination du puits municipal soit intitulé **projet de servitude**. La mairesse Marie Désilets et la secrétaire-trésorière Marlène Langlois sont

autorisées à signer les modifications relatives à cette correction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à majorité des conseillers.

08-0319 : Appel d'offres pour l'évaluation des pertes financières aux producteurs visés par le périmètre de protection du puits municipal

La conseillère Marie-Josée Fréchette dénonce son intérêt dans cette question et se retire de la décision.

Il est proposé par le conseiller François Biron que des soumissions soient demandées à deux ingénieurs agronomes pour la préparation d'une évaluation des pertes financières subies par les propriétaires touchés par le périmètre de protection du puits municipal.

Adopté à la majorité des conseillers.

08-0320 : Local des loisirs et patinoire – éclairage et insonorisation

Le conseiller Simon Boucher propose que le Conseil accepte la soumission de R. Pagé Électricien Inc. pour le remplacement d'un poteau de l'éclairage de la patinoire au coût de 850 \$, plus taxes, et ce, dès que la température le permettra. Dans un deuxième temps, il est proposé qu'une évaluation du coût des matériaux pour l'insonorisation du plafond soit faite avant que soit acceptée la soumission pour la modification à l'éclairage du local des loisirs par ce même fournisseur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0321 : Remplacement du système de chauffage de la salle communautaire

Le conseiller Léo Benoit propose que le contrat pour le remplacement du système de chauffage actuel de la salle communautaire soit accordé à Thermosun Inc. Le contrat comprend la fourniture et l'installation de deux serpentins électriques de 36 kW et de deux circuits de modulation SCR au coût de 3 525 \$, plus taxes. Ces matériaux serviront à alimenter un nouveau système de chauffage à même les deux unités de climatisation. Quant à la partie électrique, soit la fourniture du filage, des raccords électriques de même que les pièces et travaux nécessaires à l'alimentation en électricité des nouvelles unités de chauffage, elle sera confiée à ControLectric Inc. à un coût de 1 921,20 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0322 : Fauchage des bords de routes de juin et d'août

Il est unanimement résolu que des précisions soient demandées aux entrepreneurs suite à la présentation de leurs offres pour le fauchage des bords de route en juin et en août. Il faudra entre autre confirmer la date des travaux avec Bois-Net Pépin, obtenir une description complète des équipements de Les Entreprises Audet et avoir un prix global de Les Entreprises Excavoie Inc. L'octroi de ces contrats est reporté à la prochaine séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

La CPTAQ nous informe qu'elle tiendra une rencontre publique avant de rendre sa décision suite à la demande de M^{me} Jacqueline Dubois concernant le morcellement et l'aliénation d'une partie de sa propriété.

08-0323 : Appui pour le maintien du bureau de poste de Pointe-Saint-Charles

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que le Conseil appuie les citoyens et citoyennes de Pointe-Saint-Charles dans leur demande pour le maintien de leur bureau de poste actuel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

La ministre des Transports nous confirme que le gouvernement a repris en charge les éléments structuraux et les dispositifs de retenue des ponts municipaux mais que les municipalités demeurent toutefois responsables de l'entretien de la chaussée, des trottoirs, du drainage et de l'éclairage de ces ponts.

En réponse à la lettre transmise à Desjardins dans le but d'obtenir des réponses écrites aux demandes de subventions présentées par la municipalité ou ses représentants, Desjardins nous informe que les réponses verbales est la façon de faire édictée par le conseil d'administration et que cette procédure sera maintenue.

Le reste de la correspondance d'ordre général est laissé à la disposition des membres du Conseil qui désirent en prendre connaissance.

ADOPTION DES COMPTES

08-0324 :

Adoption des comptes

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que soient approuvés les comptes présentés dans la liste suivante qui totalisent 60 402,67 \$ et qui tiennent compte de la suppression du chèque numéro 1736.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPENSES PAYÉES PAR CHÈQUES			
NO	DESTINATAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
1664	MARIETTE MARCHAND	ANNULÉ	-510.00
1689	SOCAN	ANNULÉ	-185.07
1697	MUN. VILL. BON-CONSEIL	ANNULÉ	-3676.03
1701	MARC VOYER	APPAREIL PHOTOS	242.47
1702	SOCAN	DROITS D'AUTEURS	208.89
1703	MUN. VILL. BON-CONSEIL	QUOTE-PART 2008 2 ^E DE 6	3743.55
1704	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	863.29
1705	SOGETEL	HÉBERG. SITE INTERNET	90.30
1706	BELL MOBILITÉ	CELLULAIRE	34.80
1707	SOC. CAN. POSTES	TIMBRES	729.17
1708	DANIEL JR. D. LEBLANC	SALAIRE PATINOIRE	188.35
1709	PETITE CAISSE	TIMBRES...	198.22
1710	FQM	INSCRIPTION FORMATION	382.25
1711	MINISTRE DU REVENU	CONSTAT D'INFRACTION	52.00
1712	LÉO BENOIT	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1713	FRANÇOIS BIRON	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1714	MARIE-JOSÉE FRÉCHETTE	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1715	PATRICE PINARD	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1716	BIOLAB	ANALYSES DE L'EAU	297.89
1717	BUROPRO	PAP. ET FOURNITURES	37.08
1718	ÉPICERIE JULIEN RICARD	ACHATS BUFFETS	314.67
1719	ÉQUIPEMENTS MM INC.	SERVICES TECHNIQUES	138.84
1720	EXPRESS MAG	PÉRIODIQUES BIBLIO	84.66
1721	GARAGE IRVING	ESSENCE CAMION TRACT.	226.99

1722	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	779.77
1723	ENTR. EXCAVOIE INC.	ENTRETIEN AQUEDUC	124.16
1724	ÉDITIONS JURIDIQUES FD	LICENCES POUR CHIENS	371.93
1725	L'EXCELLENCE	ASSURANCE COLLECTIVE	1041.72
1726	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	VOLUMES BIBLIO	272.54
1727	IMPRES. MULTI-RAPIDES	MESSAGER DES RIVIERES	742.72
1728	MÉGABURO	PAPETERIE FOURNITURES	166.40
1729	MICHEL MAHEU SPORTS	RÉPARATIONS SOUFFLEUR	63.43
1730	MUN. VILL. BON-CONSEIL	INTERVENTIONS	6773.95
1731	PG GOVERN	PAPETERIE	165.21
1732	QUINC. BON-CONSEIL	ENTRETIEN DIVERS	51.77
1733	RÉCUPÉRATION MAILLÉ	DISPOSITION CHEVREUILS	270.90
1734	R. PAGÉ ÉLECTRICIEN	ENTRETIEN BUREAU	215.62
1735	SCA DES BOIS-FRANCS	CHAUFFAGE ET ENTRETIEN	820.34
1736	ANNULÉ		0.00
1737	SOC. CAN. POSTES	PUBLIPOSTAGE PATINOIRE	283.93
1738	SAAQ	IMMATR. CAMION + TRAC.	716.00
1739	TÉLÉPH. GUÈVREMONT	TÉLÉPHONES	322.74
1740	THOMAS CAYA INC.	ENTRETIEN DIVERS	226.83
1741	TRAITEMENT J'M L'EAU	MARCHANDISES AQUEDUC	66.88
1742	VILLE DE VICTORIAVILLE	LOISIRS CULTURE 2008	158.00
1743	GESTION LINE VINCENT	SOUTIEN INFORM. PAIES	137.15
1744	PETITE CAISSE	TIMBRES ET PAPETERIE	183.15
1745	ANNULÉ		0.00
1746	ANNULÉ		0.00
1747	EXCAVATION GDJ INC.	DÉNEIG. 5 ^E DE 6 07-08	21 357.56
1748	ENTREPRISES EXCAVOIE	DÉNEIGEMENT RUE PRIVÉE	379.84
1749	ALAIN M. BERGERON	ANIMATION BIBLIO	745.06
1750	MRC DES SOURCES	QUOTE-PART	3 833.00
1751	MARC VOYER	DÉPL. JANVIER FEVRIER 08	148.75
TOTAL DES COMPTES			47 214.87

DÉBOURSÉS DIRECTS DES SALAIRES

<u>NO</u>	<u>DESTINATAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
263	JOANNE ALLARD	SALAIRE	347.62
264	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	504.82
265	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	508.23
266	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	232.10
267	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	61.79
268	STEVEN DESFOSSÉS	SALAIRE PATINOIRE	55.13
269	KIM LANGLOIS	SALAIRE PATINOIRE	82.69
270	JACQUES PINEAULT	SALAIRE PATINOIRE	130.82
271	VÉRONIQUE VINCENT	SALAIRE PATINOIRE	27.56
272	MARC VOYER	SALAIRE	384.57
273	JOANNE ALLARD	SALAIRE	343.54
274	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	497.16
275	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	306.59
276	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	506.79
277	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE PATINOIRE	76.33
278	STEVEN DESFOSSÉS	SALAIRE PATINOIRE	55.13
279	KIM LANGLOIS	SALAIRE PATINOIRE	27.56
280	JACQUES PINEAULT	SALAIRE PATINOIRE	127.85
281	VÉRONIQUE VINCENT	SALAIRE PATINOIRE	151.58
282	MARC VOYER	SALAIRE	397.76
283	JOANNE ALLARD	SALAIRE	345.58
284	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.99
285	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	200.07
286	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	507.51
287	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	99.60

288	JACQUES PINEAULT	SALAIRE PATINOIRE	30.85
289	STEVEN DESFOSSÉS	SALAIRE PATINOIRE	59.72
290	KIM LANGLOIS	SALAIRE PATINOIRE	101.07
291	JACQUES PINEAULT	SALAIRE PATINOIRE	98.19
292	VÉRONIQUE VINCENT	SALAIRE PATINOIRE	107.96
293	MARC VOYER	SALAIRE	397.76
294	PATRICIA BLAIS	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
295	SIMON BOUCHER	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
296	MARIE DÉSILETS	RÉMUNÉRATION ÉLUS	1 438.47
297	JOANNE ALLARD	SALAIRE	485.31
298	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.99
299	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	225.45
300	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	507.50
301	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	96.69
302	STEVEN DESFOSSÉS	SALAIRE PATINOIRE	125.41
303	KIM LANGLOIS	SALAIRE PATINOIRE	147.01
304	JACQUES PINEAULT	SALAIRE PATINOIRE	110.06
305	VÉRONIQUE VINCENT	SALAIRE PATINOIRE	27.56
306	MARC VOYER	SALAIRE	397.76
TOTAL DES DÉBOURSÉS SALAIRES			13 002.73
GRAND TOTAL			60 402.67

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

VARIA

Mme la mairesse nous dresse un bref compte-rendu de la journée d'information sur les cyanobactéries à laquelle elle a assisté avec le conseiller Léo Benoit.

Le rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2007 sont déposés à la table du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne provient des membres de l'assistance.

Les sujets de l'ordre du jour étant tous épuisés, le conseiller Simon Boucher demande la levée de la séance. La séance est close à 22 h 25.

La mairesse,

La secrétaire,

Marie Désilets

Marlène Langlois